

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

N°51

Objet :

MODIFICATION
REGLEMENT
FONCTIONNEMENT
MULTI-ACCUEILS
COLLECTIFS ET FAMILIAUX

DU
DE
DES

Rapporteur :

Mme Céline CHASSIN

Date de la Séance :

2 JUILLET 2025

Date de la Convocation :

26 JUIN 2025

Date d'affichage de la
convocation :

26 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 2 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY.

Conseillers Municipaux

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 07

Membres absents : 02

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Maeva CRUZ	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Secrétaire de séance : Valentin GUILLAUME

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2025

N°051

OBJET : : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS ET FAMILIAUX

Rapporteur : Mme Céline CHASSIN

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la lettre circulaire 2014-009 du 26 mars 2014 de la CNAF relative aux nouvelles modalités la Prestation de Service Unique (PSU),

VU la délibération n°11 du Conseil Municipal du 15 décembre 2004 décidant de la mise en place des modalités d'application de la Prestation de Service Unique (PSU) au 1^{er} janvier 2005,

VU la délibération n°37 du 25 juin 2024 approuvant les modifications du règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux,

VU les observations du Conseil Départemental des Yvelines suite à la visite d'inspection des multi-accueils de mars 2025,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Accompagnement des générations du 24/06/2025

Considérant l'importance d'adapter l'organisation des multi-accueils en fonction des nouvelles pratiques des familles afin de garantir la qualité du service rendu, de simplifier les formalités administratives de notre organisation et de répondre aux observations du Conseil Départemental des Yvelines,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : DECIDE de modifier le règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux comme suit :

- Précision apportée au sommaire : ajout de 6 annexes au règlement de fonctionnement,
- Précision apportée sur les principales missions de la fonction de direction avec l'ajout de la mise en application des annexes portées au règlement de fonctionnement,
- Ajout d'un paragraphe portant sur la fonction d'accompagnement en santé,
- Précision apportée sur le dossier d'inscription pour une demande de place en crèche,
- Suppression de la demande de la « carte d'allocations familiales » et ajout des éléments « mentionnant le numéro d'allocataire »,
- Précision apportée sur la validité du certificat d'aptitude à la vie collective.

ARTICLE2 : AUTORISE chaque fois que nécessaire la mise à jour des annexes liées aux évolutions des pratiques professionnelles, aux recommandations ministérielles et à celles de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

ARTICLE 3 : ADOPTE les modifications du règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux.

ARTICLE 4 : DIT que le nouveau règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux prendra effet à compter du 3 juillet 2025.

Fait et délibéré à Achères, le 2 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE



Délibération publiée le :